

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Nous donnons dans le présent numéro du "Prix Courant", le rapport de la seizième assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Provinciale du Canada tenue mercredi le 26 janvier.

Ce rapport nous montre combien florissante est cette robuste institution qui en dépit de la dépression causée par la guerre s'est maintenue à un rang enviable parmi nos établissements financiers, et a pu donner comme résultat du dernier exercice un bénéfice de \$196,355.64, soit 19.6 pour cent du capital versé.

Il faut attribuer ce brillant rendement à la sage et intelligente administration qui veille aux destinées de la Banque Provinciale du Canada et qui en assure le succès par une initiative qui ne lui fait jamais défaut, qui prévoit et organise selon les événements et les conditions du moment et qui sait à la fois concilier ses propres intérêts et ceux de la population.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette réussite et d'en féliciter tous ceux qui en ont été les artisans.

UNE TAXE SUR LES MAISONS FAISANT AFFAIRES PAR CORRESPONDANCE

Aux termes d'un bill destiné à amender la Loi des Taxes des corporations, le gouvernement provincial du Manitoba se propose de taxer tous les commerces faisant affaires par poste (mail order business.)

Cette mesure qui a été adoptée en principe, mais non encore sanctionnée par le cabinet définit le terme "commerce faisant affaires par la poste" en y rangeant toutes les maisons de commerce et d'affaires, marchands de gros ou détaillants, qui distribuent au consommateur inconnu et éloigné, des catalogues, listes de prix, brochures mentionnant les différents articles offerts en vente. Cette définition ne fait aucune différence sur la sorte de marchandise ou l'espèce de commerce.

Cette taxe nouvelle imposant les maisons faisant affaires par correspondance serait le résultat des plaintes reçues par le gouvernement manitobain de la part des marchands du pays qui proclament fort justement, que lesdites maisons échappent à leur part de taxe et font un commerce productif au détriment du marchand détaillant local, sans cependant payer les lourds impôts qui pèsent sur les épaules du détaillant.

Il est à espérer que la province du Manitoba adoptera cette juste mesure et que la province de Québec ne tardera pas à suivre son exemple, prouvant ainsi son désir de protéger le petit marchand qui plus que le gros magasin à département faisant affaires par correspondance, concourt à la prospérité de son comté et aide au progrès de sa municipalité.

QUE LES ÉPICIERS LICENCIÉS NE S'INQUIÈ- TENT PAS.

Plusieurs épiciers licenciés ont manifesté quelque crainte au sujet de leur licence en regard du règlement interdisant la vente des liqueurs enivrante dans des établissements situés à moins de deux cents pieds des bâtiments de tous lieux de culte, collège, couvent ou école publique.

Nous nous empressons de rassurer les épiciers détenteurs de licence, et dont les établissements ne sont pas à la distance sus-indiquée des écoles, couvents, églises. Le règlement dont il s'agit ne s'applique nullement à leur genre de commerce. L'article de la loi spécifie en effet qu'il s'agit en l'occurrence d'"auberge" ou de "restaurant". Les épiciers ne sont donc pas touchés par ces prévisions et ils n'ont pas à écouter les dires des alarmistes qui essayent par des moyens hypocrites de démoraliser les gens et de tronquer les textes de loi.

Selon le rapport annuel de M. George Goethals le canal de Panama a coûté jusqu'ici, aux Etats-Unis, \$357,436,048.84, y compris les fonds encore disponibles pour payer les travaux en voie d'exécution. \$14,689,873.30 ont été consacrés aux fortifications.

Du "New York Financier": "Un tuyau pour les capitalistes. — Si l'Allemagne doit recevoir une indemnité de 3,600 millions de dollars pour quitter la France, vendez vos valeurs françaises et anglaises et achetez des obligations du gouvernement allemand. Mais voici un second tuyau sans lequel le premier ne vaut rien: L'Allemagne a à peu près une chance sur 3,600 millions d'obtenir des Alliés cette indemnité."

Les obligations à 5 pour cent du gouvernement allemand qui se vendaient \$210 à New York sont maintenant offertes à \$198. Ces obligations valant 1,000 marks, soit \$238, on voit qu'elles ont subi une énorme dépréciation.

Les billets autrichiens payables à vue, en couronnes et valant 20.3 cents au pair sont offertes à 12 cents 95, soit un escompte de plus de 30 pour cent.

Il est évident que le monde financier voit venir l'épuisement économique des empires teutoniques.

L'une des plus grandes compagnies de caoutchouc du Canada annonce que ses chimistes ont trouvé le moyen de produire une nouvelle substance, le "neolin", qui remplacerait le cuir pour certains usages, et que cette substance n'est ni du caoutchouc, ni du cuir.

Le prix du mercure, qui était de \$38 le flacon avant la guerre et de \$150 à \$160 vers la mi-janvier, a subi une nouvelle augmentation: il est maintenant de \$200.



Tanglefoot



Le destructeur de mouches non vénéneux

Sans danger, Hygiénique, Sûr

Attrape 150,000,000,000 de mouches
chaque année